

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 2015/830

FR Version 3 Date de révision 08/06/2017 Date de la version précédente 27/03/2017

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit QUARTZ (Pas de classification)

Codes produit Voir l'annexe 1

Formule SiO₂

Synonymes Farine de silice, Farine de silice cristalline, Farine de quartz, Sable de quartz, quartzite.

No.-CE 238-878-4 **No.-CAS** 14808-60-7

Numéro d'enregistrement REACH Exempté conformément à l'annexe V.7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Principales applications (liste non exhaustive): peinture, céramique, fibre de verre,

adhésifs, plastiques, joints en caoutchouc, béton spécial, fabrication de pastilles de silicium, de ferrosilicium et d'oxyde de fer. Adjuvant pour la production de ciment et de

béton. Matériau de plastification.

Utilisations déconseilléesAucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entité juridiqueSibelco Europe
Plantin & Moretuslei 1A

Coordonnées
Voir l'annexe 2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Sibelco France

B-2018 Antwerpen

Tel.: +33 1 53 76 82 12 (pendant les heures de bureau)

Belgique: Sibelco Benelux

Tel.: +32 14 83 72 11 (pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CE 1272/2008

Pas de classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas de classification.

2.3 Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH. Aucun autre danger identifié.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nature chimique Substance contenant une composante principale.

Impuretés Aucun(e).

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Classification (1272/2008/CE)	% en poids	Numéro d'enregistrement REACH
Quartz	238-878-4	14808-60-7	-	>98	Exempté
Quartz (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	STOT RE 1 H372	<1	Exempté

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.

Contact oculaire Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Ingestion Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Inhalation Un transfert de l'individu exposé à l'air libre est recommandé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Aucune mesure de premier soin nécessaire.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

Moyens d'extinction déconseillés Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

Mesures de protection

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à

la section 16.

Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Douche et changement de vêtements à la fin de la période de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable).

Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Pays-Bas
Quartz		TWA: 0.1 mg/m³ resp	TWA: 0.1 mg/m ³ alv		TGG: 0.075 mg/m ³
					resp

Nom chimique	Italie	Espagne	Portugal	Danemark	Pologne
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	VLA-ED: 0.05 mg/m ³	VLE-MP: 0.025 mg/m ³	GV: 0.3 mg/m ³ tot	NDS: 2 mg/m³ tot
	resp	resp	resp	GV: 0.1 mg/m ³ resp	NDS: 0.3 mg/m³ resp

Nom chimique	Belgique	Finlande	Norvège	Hongrie	Suède
Quartz	TWA: 0.1 mg/m ³ resp	HTP-arvot: 0.05	TWA: 0.3 mg/m ³ tot	ÁK: 0.15 mg/m ³ resp	NGV: 0.1 mg/m ³ resp
		mg/m³ resp	TWA: 0.1 mg/m ³ resp		

ſ	Nom chimique	Roumanie	Russie	Grèce	République tchèque	Slovaquie
	Quartz	NGV: 0.1 mg/m³ resp			TWA: 0.1 mg/m³ resp	NPEL: 0.1 mg/m ³ resp

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de

blessures pénétrantes de l'œil.

Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les

travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des

protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).

Protection des mains

Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous

les mains à la fin de chaque session de travail.

Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evitez la dispersion par le vent.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C

Aspect Couleur Odeur

рΗ

Point de fusion/congélation Point/intervalle d'ébullition

Point d'éclair Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air Limites d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur

Densité relative Solubilité

Hvdrosolubilité

Solubilité dans l'acide fluorhydrique Coefficient de partage (n-octanol/eau) Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Viscosité, dynamique Propriétés explosives

Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Sans objet.

Solide

Poudre (Forme du grain: angulaire)

Marron / Blanc

Inodore

5 - 8 (@40% en dispersion aqueuse @20°C)

> 1610 °C 2230 - 2590 °C

Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C) Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)

Ininflammable (non combustible)

Ininflammable

Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des

propriétés explosives)

Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)

Sans objet 2 - 3 (eau = 1)

Négligeable Soluble

Sans objet (substance inorganique)

Pas d'échauffement spontané au dessous de 400 °C (solide

avec un point de fusion >1610 °C)

~2000 °C

Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)

Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des

propriétés explosives)

Pas d'oxydation (la substance est incapable de réagir exothermiquement avec un matériau combustible)

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion Contact avec la peau

Inhalation

La DL50 orale aiguë du quartz est supérieure à 2 000 mg/kg. La DL50 dermique aiguë du quartz est supérieure à 2000 mg/kg.

Il n'existe aucune donnée spécifique de toxicité aiguë à des doses permettant une décision catégorique sur la classification en matière de toxicité d'inhalation aiguë, quelle que soit la forme de silice cristalline à 100 %. Aucune toxicité d'inhalation aiguë n'est attendue d'après les références croisées d'une étude de conformité de l'OCDE avec une substance qui contient 45 % de cristobalite et ne donne aucune indication de létalité. Par conséquent, aucun test supplémentaire n'est garanti dans l'intérêt du bien-être animal.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Quartz	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour la peau (OCDE TG 404).

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour les yeux (OCDE TG 405).

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune preuve de sensibilisation de la peau dans les données du manuel.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le quartz a un effet génotoxique et mutagène, essentiellement de par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable n'a entraîné aucune mutation HPRT accrue dans des cellules épithéliales pulmonaires in vitro du rat.

Cancérogénicité

Un risque accru de cancer du poumon est démontré uniquement lors d'expositions professionnelles fréquentes à la silice cristalline respirable. Le risque accru de cancer du poumon se limite aux sujets ayant contracté la silicose.

Toxicité pour la reproduction

La silice est essentielle à la fonction pulmonaire normale et est ingérée oralement via la consommation d'aliments contenant naturellement de la silice. Une étude précoce portant sur une génération de rats Wistar n'a fourni aucune preuve d'effets indésirables suite à une absorption à long terme d'eau riche en silice.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Études disponibles; peu probantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008.

Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline.

Un faisceau de preuves vient étayer le fait qu'un risque accru de cancer se limiterait aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites réglementaires existantes d'exposition professionnelle et en appliquant des mesures supplémentaires de gestion des risques le cas échéant (voir la section 16 ci-dessous pour plus d'informations).

Danger par aspiration

Aucun danger d'aspiration envisagé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non pertinent

12.2. Persistance et dégradabilité

Non pertinent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Certains organismes accumulent Si(OH)4.

12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

utilisés

Déchets de résidus / produits non Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

Emballage

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de traitement des déchets habilitée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément: ADR, RID, ADN, IMDG, IATA/ICAO.

14.1. Numéro ONU

Non pertinent.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non classé IMDG: Non classé ICAO/IATA: Non classé RID: Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales

Code du Travail: article R. 4411-3 et suivants.

Code du Travail: article R. 4624-19 et 20: surveillance médicale renforcée pour les travaux comportant des risques particuliers (article L. 4111-6 et décrets spéciaux pris en application).

Code du Travail: articles R. 4412-27 et suivants: contrôle des VLEP.

Code du Travail: articles R. 4412-154 et suivant.

Décret 2009-1570 du 15/12/2009 relatif au contrôle des VLEP sur les lieux de travail. Tableaux des maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-1 a L. 461-8.

Tableaux des maladies à caractère professionnel: Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-6 et Art. D. 461-1.

Affections des voies respiratoires susceptibles d'avoir une origine professionnelle. Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.

De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 - Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987).

A ce titre, les emballages portent la mention suivante: « Silice libre supérieure a 5 % – Utilisation règlementée.

Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.

De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 - Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987.

A ce titre, les emballages portent la mention suivante: << Silice libre supérieure a 5 % - Utilisation règlementée >>.

Législation/exigences internationales

Aucune information disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

Matériaux de tiers

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par Sibelco Europe sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de Sibelco Europe, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation de QUARTZ de Sibelco Europe en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.

Relevé des modifications apportées à la version précédente de la FDS

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (Espagne), Informations toxicologiques (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée).

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Autres informations importantes

En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme. Il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques carcinogènes des substances chimiques pour les hommes, Silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France).

En 2009, le CIRC a confirmé, dans ses Monographies série 100, sa classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012)

En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes souffrant de silicose (et, apparemment, pas chez les employés ne souffrant pas de silicose, et exposés à des poussières de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). La prévention de la survenue de la silicose permettra donc également de réduire le risque de cancer..." (CSLEP, SUM Doc 94-final, juin 2003).

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : http://www.nepsi.eu et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FDS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

Abréviations et acronymes

EC: Commission Européenne

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

TWA: Time-Weighted Average (VME - Moyenne pondérée en temps) - 8 heures

tot: Poussières totales alv: Fraction inhalable resp: Poussières respirables

LD50: Dose létale médiane

STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)

RE: Expositions répétées

PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

ICAO: International Civil Aviation Organization

FDS n°

AP00127 / APS0

Avis de non-responsabilité

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Fin de la Fiche de données de sécurité

ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES

Trade name	Product code(s)
Kwartszand	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI, M35
	MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2,
	MAM3, MAMOD
	AF100
	SIG 1, SIG2, SIG 3, S50, S55, S60, S65, S70, S80, S85, S90, S150, ST7
Puresil®	MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U SIG1, SIG1S
DRY SAND, WET SAND, FILTERSAND, etc	
GRANI ROSSI	
MIX DI SABBIE	
SABBIA ATTRIZIONATA BIANCA	
SABBIA ATTRIZIONATA FONDERIA	
SABBIA ATTRIZIONATA ROSSA	
SILICA SAND - LISSIL - BLANSIL - UNIFRAC	CV02, CV03, CV22, CV23, CV30, CV31, CV32 / CV32 Brut criblé, CV35, CV300
	Sable correcteur CV SO/VR, Cobanasil
	LA02, LA22, LA30, LA31, LA32 / LA32 Brut vrac, LA35, LA300 HY3
	Fondsil, Sable correcteur MO, Cobanasil
	NE03, NE24, NE30, NE34
	Blansil 24 / Blansil 24T Sable correcteur NE, Sable correcteur LC
	Grès enrochement, Grès 20/40, Grès 30/150
	BR34, BR35, BR36, BR37
	GA38, GA39
	LS39, Lissil 39
	Sable correcteur BR, Sable correcteur HA, Sable BR / TC
	Equisable BR, Equisable HA
	HN31, HN34, HN38 HN 0,4/0,8, HN 0,6/1,6, HN 1/2,5, HN 2/4, HN 5/10
	SH22
	MX1600, MX 0,4/1,6H, Mel Bord Evolution, Mel Toubin
	Cobanasil, Unipar Bunker
	BE001, BE01, BE30, BE31, BE32, BE38
	Sable correcteur jaune, Sable correcteur rouge, Cobanasil
	BB 0/2, BB 0,1/1,2, BB 0,2/2, BB 0,3/1,2, BB 0,3/2,6, BB 0,4/1,6, BB 0,6/2, BB 0,6/2,6, BB 0,8/1,4, BB 0,8/1,8, BB 0,8/2,5, BB 1/2,5, BB
	2,5/5, BB 2/4, BB 2,5/5, BB 3/8, BB 4/8, BB 8/15
	MI01, MI31, MI51
	MI n°0, MI n°1, MI n°2, MI n°1-2
	MI 0/2,5, MI 0,1/1,2, MI 0,1/1,6, MI 0,1/0,35, MI 0,2/0,6, MI 0,2/0,8, MI
	0,3/0,6, MI 0,3/0,8, MI 0,4/0,7, MI 0,4/0,8, MI 0,4/0,9, MI 0,4/1,3, MI
	0,5/1, MI 0,7/1,3 Assainil, Cobanasil
	Sable SIL 0/3, Sable SIL 0,7/1,3
	Blansil 0,6F, Blansil 3F, Blansil 35F
	Sable D1, Sable à Bâtir BB, Sable fin MI
	Brut M, Sable correcteur MI BV, Sable correcteur brut criblé MI
	Unifrac 12/20, Unifrac 16/30, Unifrac 20/40, Unifrac 30/50, Unifrac
	40/70 DU32
	DU 0,1/0,35, DU 0,1/0,4, DU 0,1/0,5, DU 0,1/0,6, DU 0,3/1,2, DU 0,4/1,
	DU 0,4/0,8, DU 0,4/1,3 DU2 Brut / Brut criblé, DU3 Brut / Brut criblé
	Sable fin DU
	CB 0,2/1
	Silmax 0,8/2, Silmax 1,2/2
	SP20, SP30, SP40, SP41K, SP45, SP49, SP49R, SP55, SP65, SP80
	Artsand1
	G1, G2, G3, G4, G5

Trade name	Product code(s)
Trade fiame	RM20F, RM30, RM41, RM41K, RM41K130, RM41E, RM41ES, RM43,
	RM45M, RM49, RM49R
	CR31, CR31S,
	PBS1, PBS1S, PBS2, PBS3
	TD1, TD2, TD3, TD4, HI3, HI3B
	F65
Quartzsand	H31, H33
ENTZAND	M32
SILVERBOND®	VP(*) D6
SIEVENDOND	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI
	MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3,
	MAMOD
	AF100
KWARTSZAND	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI
	MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3,
	MAMOD
	AF100
QUARTZ	
Dansand	
Bornholmsand	
Silversand	
	NEO 0 05 0 2 / 0 05 0 2 / 2 ··· T: / 0 05 0 5 / 0 4 0 0 / 0 4 0 0 / 0 4
Nilsiä quartz	NFQ 0,05–0,2 / 0,05–0,2 Low Ti / 0,05–0,5 / 0,1–0,6 / 0,1–0,6L / 0,1–
	0,6 S / 0,5-1,2 T ki / 0,5–1,5 / 1–2 / 2–3 / 3–5 / 8–16 / 0,5–1 T / 0,7–1,2 T / 1–2 T / 1-4 mi / 2 – 3 T / 3–5 T / 0-6 / 0–10 / 10–35
Chanasand	
Sponesand	0-0,2 / 0-0,4 / 0,1-0,4 / 0,3-0,5 / 0,4-1,0 / 0-1 / 0-1,2 / 0,8-1,2 / 1,0-2,5 / 0-3,5 / 2,0-3,5 / 3,0-6,0 / 0-6 / 1-4 / 2-4
	Støpe og Muresand 0/8 Pusse/Muresand Spone Volleyballsand 50
Silica sand	Stape og ividlesalid 0/6 Pusse/ividlesalid Sporie Volleybalisalid 50
Brobysand	
Skanörsand	
SILICA SAND/QUARTZ SAND	26, 28, 30, 35, 37, 40, 45, 48, 50, 52, 55, 60, 65, 70, 80, 80F, 95, 100,
	110, 6/12, 8/16, 8/25, 8/30, 10/16, 14/25, 16/30, 18/36, 20/40, 40/70, 1-
	2MM, 2-4MM, AMBER, BUILDING SAND, BUNKER SAND, DSG,
	EW80, FF, FILL MATERIAL, FINES, FLINT, GAWSWORTH F, HS, OIS, PWS, SP30, SPORTS 30, SLOFIL, T, W BLEND, WBS, MAM1,
	MAM1S, MAM1SP, M32
SABBIA	ELS
SABBIA	TIPO FO/10, TIPO FO/18 S, TIPO FO/20, TIPO FO/25, TIPO FO/30,
	TIPO FO/31, TIPO FO/32, TIPO FO/34, TIPO FO/MB
	TIPO AF/25
	5SN
	1, 2
	SPECIALE
	P 20, P 30, P 35 S, P 35, P 40, P 50, P 60
	110 V, 110 DV, CRYSTAL, CRYSTAL SUPER FINE, SUPER FINE,
	FONDERIA S 53, GROSSA, MULTIUSO
	AFS 50/60 SP, RM 01, RM 10, RM 20, RM 30, RM 45, RM 49, 1A
	ARF/25
	SIG1, SIG2, SIG3, S50, S60, S80, S90, S150, ST7
	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI
	MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3,
	MAMOD
	AF100
GRANUSIL PM	0,1-0,3 / 0,3-0,7 / 0,7-1,2 / 1,2-2,5 / 2,5-4,0
ARENA SECA	A-GRH12, A-GRH12D, A-GRH1530, A-GRH26, A-GRH615, A-
ARENA HUMEDA	GRS05, A-GRS05/2ICCET, A-GRS05BIO, A-GRS07,A-GRS07BT, A-
ARENA SILICEA	GRS12, A-GRS12C, A-GRS12CAR, A-GRS12CMB, A-GRS26, A-H25,
	A-H35, A-H40BK, A-H40BKFL, A-H40BKFLIQE, A-H40BKFLVC, A-
	H40BKIQE, A-H40BKPER, A-H40BKVC, A-H40ZA, A-H45, A-
	H45SGB, A-H45VD, A-H50BK, A-H50BKFL, A-H55, A-H55CAS, A-
	H55GE, A-H55SGR, A-H55VD, A-H70, A-HAVGP2, A-HAVGULL, A-
	HAVGUNA, A-HAVSG3, A-HC, A-HC45, A-S0550PD, A-S25, A-
	S25CH, A-S25SGC, A-S35, A-S40BK, A-S40BKFL, A-S45, A-S45FL,
	A-S45FLAM, A-S50BK, A-S50BKFL, A-S50BKFLFS, A-S50BKGE, A-

Trade name	Product code(s)
	S50BKME, A-S55, A-S55AV, A-S55NMI, A-S60FC, A-S70, A-S70KL,
	A-SC, A-SC USGA
	CA-07MS, CA-12MS, CA-24MS, CA-BCSH, CA-BCSS, CA-BCSSDH,
	CA-BPH, CA-IR06S, CA-SDS, CA-V07H, CA-V600H, CA-V600S, CA-
	V05SD, CA-RSDH, CA-V600PS, CA-P6S, CA-BPMBCSS, CA-R
	FILLER, CA-V07S, CA-VGR12S, CA-C40S, CA-V3040S, CA-VIOS,
	CA-C55S, CA-V07S F, CA-VGV24S, CA-BCSS SGALC, CA-BCSS
	SGMONT, CA-C55S AMITECH, CA-RSDH, CA-BPS, CA-DU32S, CA-
	IR06H, CA-MOGV58H, CA-RVBCSH, CA-SDH, C-ASGH, C-ASGS, CA-V07H F
	J-1530H, J-1530S, J-3040H, J-3040S, J-4050H, J-4050S, J-5060H, J-
	5060S, J-6070H, J-6070S, J-7080H, J-7080S, J-4060GGH, J- 4060MTH, J-5060 MTS, J-4060GMH, J-5060HFE150, J-3060H
	(USGA), J-4060DH, J-4060DS, J-4060MS, J-80120H, J-80120S, J-
	2030S, J-3060S (USGA), J-400 H, J-450H, J-480H, J-500IH, J-
	50TSGH, J-50TPHSA, J-50TPSH, J-50SEVH, J-60BSGH, J-5060HSI,
	J-100TSGH, J-2030S1, J-80120ICCETS, J-4060BTH, J-50TPH, J-
	50CVTH, J-6070SC, J-5060 PS, J-5864S, J-5080HFE200, J-
	4060GGHK, J-2030OHL, J-350OIH, J-5070SSK, J-350 SGH, J-350
	KH, J-50TPHS, J-4060DHAP, J-3070H, J-450SGH, J-5060SAMC, J-
	5060SF, J-5060HN, J-5060MRHS
	R-GRH12N, R-HN, R-HS6OO, R-HN200, R-GRH12F, R-HF, R-HF50,
	R-SN, R-HF200, R-HFG, R-F3040H, R-HF600, R-HF600 seca, R-
	F3040S, R-HF600S BB, R-HFVZ, R-HFCAS, R-HS600GPBA, R-
	HS600GPAA, R-HNIQ, R-HNFO, R-HFMO, R-GRH12SFMUT, R-
	GRH12SMUT, R-HNVZ, R-GRH12NIM, R-HF2, R-S600GPBA2, R-
	S600GPAA2, R-SNCO, R-HN200TC, R-S600KK, R-SNTO, R-AL-
	S600AGC, R-HFOI
	ZF-C40S,ZF-BE01S,ZF-R0408S,ZF-V2,5S,ZF-C55H,ZF-C55S, ZF-IR06H,ZF-IR06S,ZF-L105115H,ZF-L105115S,ZF-V05SD,ZF-
	VGR12SD , ZF-RN0, ZF-V07H , ZF-V07S , ZF-V693D , ZF-V3040S
	, ZF-V600H , ZF-V600S , ZF-VGR12H , ZF-VGR12S , ZF-VGV26H ,
	ZF-VGV26S , ZF-VIOH , ZF-VIOS , ZF-J5060S , ZF-J6070S , ZF-
	CA24MS, ZF-RGRH12N, ZF-VGR36H, ZF-P40/05S, ZF-GV08SMM,
	ZF-VGRH12F , ZF-CA12MS , ZF-CA07MS , ZF-V07S F
Quartz sand BK	BK3W, BK3D, BK4W, BK4D, BK5W, BK5D, BK35W, BK35D, BK45D, BK45W, BK55W, BK55W, BK56D, BK56W, BK5/4W
Quartz aand TM	0.071-0.25, 0.1-0.3, 0.1-0.4, 0.1-0.5, 0.2-0.6, 0.4-0.8, 0.5-1.2, 0.8-1.6,
Quartz sand TM	0.071-0.25, 0.1-0.3, 0.1-0.4, 0.1-0.5, 0.2-0.6, 0.4-0.8, 0.5-1.2, 0.8-1.6, 0.4-2.0, 4070U, 4050A, 3050U, 3050A, 2040U, 2040A, 1630U, 1630A,
	1220U, 1220A, 100 Mesh
	12200, 1220A, 100 IVIESII

Issuing date: 25-07-2017 (Version 1.2)

ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE

Country	Contact details
The Netherlands	Sibelco
	Op de Bos 300
	NL-6223 EP Maastricht
	Tel.: +31 (0)43 3663636
	sales.mineralsplus@sibelco.com
The Netherlands	Sibelco Abrasives
	Noordhoek 7
	NL-3351 LD Papendrecht
	Tel.: +31 (0)78 615 8122 / +31 (0)78 654 6770
	sales.filcom@sibelco.com / info.eurogrit@sibelco.com
Germany	Sibelco Deutschland GmbH
	Sälzerstrasse 20
	DE-56235 Ransbach-Baumbach
	Tel.: +49 2623 830
	kontakt@sibelco.de
Belgium	Sibelco Benelux
[· · · · · · · · · · · · · · · · ·	De Zate 1D
	B-2480 Dessel
	Tel.: +32 14 83 72 11
	sales@sibelco.be
Spain	Sibelco Spain
Орант	Capuchinos de Basurto, 6 - 5º B
	ES-48013 Bilbao (Vizcaya)
	Tel.: +34 944240098
	pedidos@sibelco.com
Italy	Sibelco Italy
italy	Viale Dino Ferrari, 75/83
	Maranello
	IT-41053 Modena
	Tel.: +39 0536 934111
	ordini_clienti@sibelco.com
France	Sibelco France
rance	Immeuble Le Colisée – Bât. C
	8 Avenue de l'Arche
	ZAC Danton
	FR-92419 Courbevoie Cedex
	Tel.: +33 1 53 76 82 00
	adm.commercial.paris@sibelco.fr
Turkey	Sibelco Turkey
lukey	ÇALTI KÖYÜ
	TR-09500 ÇİNE/AYDIN
	Tel.: +90 256 722 27 00
	selda.sevinc@sibelco.com
Poland	Sibelco Poland
Folatio	Al. gen Józefa Hallera 165
	PL-80-416 Gdańsk
	Poland
	Tel.: +48 58 524 0245
	csa.gdansk@sibelco.com
United Kingdom	Sibelco UK
Officed Kingdom	Brookside Hall, Sandbach
	UK-CW11 4TF Cheshire
	Tel.: +44 845 357 1010
Cwoden	sales@sibelco.co.uk
Sweden	Sibelco Sweden
	Prästgårdsgatan 30
	SE-431 44 MÖLNDAL
	Tel.: +46 31 733 2210
	info.molndal@sibelco.com

Country	Contact details
Norway	Sibelco Sweden
-	Prästgårdsgatan 30
	SE-431 44 MÖLNDAL
	Tel.: +46 31 733 2210
	info.molndal@sibelco.com
Denmark	Sibelco Sweden
	Prästgårdsgatan 30
	SE-431 44 MÖLNDAL
	Tel.: +46 31 733 2210
	info.moIndal@sibelco.com
Finland	Sibelco Finland
	Mikkelänkallio 3
	FI-02770 Espoo
	Finland
	Tel.: +358 10 217 9800
	order.finland@sibelco.com
Ukraine	Sibelco Ukraine
	Illinsky Business Center
	8, Illins'ka Street, 1st block, 4th floor
	04070 Kyiv
	Ukraine
	Tel.: +380444903318
	ua.clay@sibelco.com
Russia	Sibelco Russia
	Eganovo village
	Ramensky district
	140125 Moscow region
	Russian Federation
	Tel.: +7 4952325150 *323
	marketing-sibrus@sibelco.com

Issuing date: 31/03/2017 (Version 3)

```
Annex to the Safety Data Sheet - Annex
ΕN
BG
CS
DA
DE
                           Приложение към Информационен Лист за Безопасност - Приложение
Příloha k Bezpečnostní List - Příloha
                          Bilag til Sikkerhedsdatablad - Bilag
Anlage zum Sicherheitsdatenblatt - Anhang
                          Παράρτημα του Δελτιο Δεδομενων Ασφαλειασ - Παράρτημα
Anexo a la Ficha de Datos de Seguridad - Anexo
Liite Käyttöturvallisuustiedote - Liite
EL
ES
FI
FR
HU
                          Annexe à la Fiche de Données de Sécurité - Annexe
Melléket a Biztonsági Adatlap - Melléket
                           Allegato alla Scheda di Dati di Sicurezza - Allegato
Bijlage bij het Veiligheidsinformatieblad - Bijlage
IT
                           Vedlegg til Sikkerhetsdatablad - Tilegg
Załącznik do Karta Charakterystyki - Załączniku
NO
PL
PT
                          Anexo à Ficha de Dados de Segurança – Anexo
Anexa la Fişă cu Date de Securitate - Anexa
RO
                          Приложение к Паспорт Безопасности - Приложение
Príloha k Karta Bezpečnostných Údajov - Príloha
Priloga k Varnostní List - Priloga
Bilaga till Säkerhetsdatablad - Bilaga
Güvenlik Veri Belgesi Ek - Ek
RU
SK
SN
SV
UK
                           Додаток до Паспорт Безпеки - Додаток
                          ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES
ΠΡΙΙΙΟЖΕΗΙΙΕ 1: ΤЪΡΓΟΒΟΚΟΤΟ ΗΑΙΜΕΗΟΒΑΗΙΙΕ ΙΙ ΚΟД(ΟΒΕ) ΗΑ ΠΡΟДУΚΤΑ(ИΤΕ)
PŘÍLOHA 1: OBCHODNÍ NÁZEV A ΚΌD PRODUKTU
BILAG 1: HANDELSNAVN OG PRODUKTKODE(R)
ANHANO 1: HANDELSNAME UND PRODUKTCODE
ΠΑΡΆΡΤΗΜΑ 1: ΣΉΜΑ ΚΑΤΑΤΕΘΈΝ ΚΑΙ ΚΩΔΙΚΌΣ(ΟΊ) ΠΡΟΪΌΝΤΟΣ
ΑΝΕΧΟ 1: NOMBRE COMERCIAL Y CÓDIGO(S) DEL PRODUCTO
LITE 1: ΚΑΙ ΙΡΒΑΝΙΙΙΙΚΙ ΤΙ ΙΤΙΕΤΕΚΟΟΝΙΤΙΣ
FΝ
BG
CS
DA
DE
ES
                          ANEXO 1: NOMBRE COMERCIAL Y CODIGO(S) DEL PRODUCTO
LIITE 1: KAUPPANIMI JA TUOTEKOODI(T)
ANNEXE 1: NOM COMMERCIAL ET CODES PRODUIT
MELLÉKLET 1: MÁRKANÉV ÉS TERMÉKKÓD(OK)
ALLEGATO 1: DENOMINAZIONE COMMERCIALE E CODICI DEI PRODOTTI
BIJLAGE 1: HANDELSNAAM EN PRODUCTCODE(S)
TILLEGG 1: VAREMERKE OG PRODUKTKODE(R)
ZAŁĄCZNIKU 1: ZNAK FIRMOWY I KOD(Y) PRODUKTU
ANEXO 1: MARCA E CÓDIGO(S)DOPRODUTO
ANEXO 1: MARCA E LOCOVIENDEDOLUS
FI
FR
HU
IT
NL
NO
PL
PT
                          ANEXA 1: MARCA SI CODJURIJPRODUS
ПРИЛОЖЕНИЕ 1: TOPГОВОЕНАИМЕНОВАНИЕ И КОД(Ы)ПРОДУКТА
PRILOHA 1: OBCHODNÝNÁZOV A KÓDVÝROBKU
PRILOGA 1: TRGOVSKOIME IN KODA(E)IZDELKA
BILAGA 1: VARUMÄRKE OCH PRODUKTKOD(ER)
RO
SK
SN
SV
TR
UK
                          EK 1: TICARIISMI VE ÜRÜNKODU(LARI)
ДОДАТОК 1: ТОРГОВАНАЗВА І КОД(И)ПРОДУКТУ
ΕN
                           Trade name
BG
CS
DA
                           Търговското наименование
Obchodní název
                           Handelsnavn
DE
                           Handelsname
EL
ES
                           Σήμα κατατεθέν
Nombre comercial
FI
                           Kauppanimi
FR
HU
                           Nom commercial
                           Márkanév
IT
NL
                           Denominazione commerciale
Handelsnaam
NO
PL
                           Varemerke
Znak firmowy
РΤ
                           Nome comercial
Denumire comercială
 RO
RU
SK
SN
                           Торговое наименование
Obchodný názov
                           Trgovsko ime
Varumärke
SV
TR
                           Ticari ismi
UK
                           Торгова назва
ВΕ
                           Product Code(s)
BG
CS
DA
                           Код(ове) на продукта(ите)
Kód produktu
Produktkode(r)
DE
                           Produktcode
                           Κωδικός(οί) προϊόντος
ES
FI
FR
                           Código(s) del producto
Tuotekoodi(t)
                           Codes produit
HU
IT
                           Termékkód(ok)
Codici dei prodotti
NL
NO
                           Productcode(s)
Produktkode(r)
                          Коd(y) produktu
Código(s) do Produto
Cod(uri) Produs
Код(ы) продукта
PL
PT
RO
RU
SK
SN
SV
                           Kód výrobku
Koda(e) izdelka
                           Produktkod(er)
 TR
                           Ürün Kodu(lari)
                           Код(и) продукту
```

ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE ПРИЛОЖЕНИЕ 2: ИНФОРМАЦИЯ ЗА КОНТАКТ ОБСЛУЖВАНЕ НА КЛИЕНТИ PŘÍLOHA 2: KONTAKTNÍ ÚDAJE SLUŽBY ZÁKAZNÍKŮM BILAG 2: KONTAKTOPLYSNINGER KUNDENSERVICE EN BG CS DA DE PRILOHA 2: KONTAKTINI DUAJE SLUZBY ZAKAZNIKUM
BILAG 2: KONTAKTOPLYSNINGER KUNDENSERVICE
ANHANG 2: KONTAKTINFORMATIONEN KUNDENDIENST
ΠΑΡΆΡΤΗΜΑ 2: ΠΛΗΡΟΦΟΡΊΕΣ ΕΠΑΦΉΣ ΕΞΥΠΗΡΈΤΗΣΗΣ ΠΕΛΑΤΏΝ
ΑΝΕΧΟ 2: INFORMACIÓN DE CONTACTO SERVICIO AL CLIENTE
LIITE 2: YHTEYSTIEDOT ASIAKASPALVELU
ANNEXE 2: COORDONNÉES SERVICE À LA CLIENTÈLE
MELLÉKLET 2: ELÉRHETÖSÉGEI ÜGYFÉLSZOLGÁLAT
ALLEGATO 2: INFORMAZIONI DI CONTATTO SERVIZIO CLIENTI
BIJLAGE 2: CONTACTGEGEVENS KLANTENSERVICE
TILLEGG 2: KONTAKTINFORMASJON KUNDESERVICE
ZAŁĄCZNIKU 2: INFORMACJE KONTAKTOWE OBSŁUGA KLIENTA
ANEXO 2: INFORMAÇÕES DE CONTACTO SERVIÇO AO CLIENTE
ANEXA 2: INFORMAŢĪILE DE CONTACT SERVICIU CLIENTI
ΠΡΙΛΙΟЖΕΡΙΑΓ 2: KONTAKTHAP ΝΗΦΟΡΜΑΙLΙΑΡ ΟΒΟΠΎΚΝΒΑΗΜΕ ΚΠΙΕΗΤΟΒ
PRĪLOGA 2: KONTAKTNI PODATKI STORITEV ZA STRANKE
BILAGA 2: KONTAKTNIFORMATION KUNDTJÄNST
EK 2: ILETIŞIM BILGILERI MÜŞTERI HIZMETLERINE
ДОДАТОК 2: КОНТАКТНА ІНФОРМАЦІЯ ОБСЛУГОВУВАННЯ КЛІЄНТІВ EL ES FI FR HU IT NL NO PL PT RO RU SK SN SV TR UK ДОДАТОК 2: КОНТАКТНА ІНФОРМАЦІЯ ОБСЛУГОВУВАННЯ КЛІЄНТІВ ΕN Country BG CS DA DE EL Страна 7emě Land Land Χώρα País ES FI FR Maa Pays HU IT Ország Paese NL NO Land Land PL PT RO Kraj País Ţагă Страна RU SK Krajina Država SN SV Land TR UK Країна ΕN Contact details BG CS DA DE Информация за контакт Kontaktní údaje Kontaktoplysninger Kontaktinformationen EL ES FI Πληροφορίες επαφής Información de contacto Yhteystiedot FR HU Coordonnées Elérhetőségei Informazioni di contatto Contactinformatie IT NL NO PL PT Kontaktinformasjon Informacje kontaktowe Informações de contacto Informațiile de contact RO RU SK SN Контактная информация Kontaktné informácie Kontaktni podatki SV TR Kontaktinformation lletişim bilgileri Контактна інформація